

MAIRIE
10, place du 8 Mai
63450 SAINT-SATURNIN

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 13 novembre 2024 - 18H30

NOM & PRENOM <i>(par ordre alphabétique)</i>	PRESENCE
BAILLY Frédéric	Présent
BARBECOT Maïté	Pouvoir à Christian PAILLOUX
BRULÉ Didier	Présent
COSTES Denis	Présent
COURET Mickaël	Pouvoir à Pierre POULY
FLORET Marie-Paule	Absente
FOURNIER Florence, 3 ^{ème} Adjointe	Présente
GENDRONNEAU Arlette	Pouvoir à Franck TALEB
JARTON-COUDOUR Élise	Présente
LAMBLOT Maryline	Présente
PAILLOUX Christian	Présent
POULY Pierre, 1 ^{er} Adjoint	Présent
RAYNARD Rodolphe	Présent
TALEB Franck, Maire	Présent
YEPES Sébastien, 2 ^{ème} Adjoint	Présent
Nombre de présents : 11 Nombre d'absents ayant donné un pouvoir : 3 Nombre d'absents n'ayant pas donné un pouvoir : 1	

Début de la réunion : 18H30

Émargement de la feuille de présence – vérification du quorum

Le quorum étant atteint (11 présents sur 15 élus, 3 pouvoirs, 1 absent), le Conseil peut valablement se réunir.

Ordre du jour :

- **Huis clos DIA :**
 - o Parcelle ZP 142, 35 rue Principale (zonage UD*2 90 m²)
- **En public**
 - o Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2024
 - o 2024-11-A-Appel d'offres mairie lots 2, 3, 4, 6, 8, 9 et 11
 - o 2024-11-B-Fonds de solidarité logement (FSL) 2024
 - o 2024-11-C-SIVOM sortie de la commune de Saint-Sandoux
 - o 2024-11-D-Modification des tarifs des concessions funéraires
- **Informations**
 - o Délinquance
 - o Fongibilité des crédits

Secrétaire de séance : Pierre POULY

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 13 novembre 2024 est signée par l'ensemble des conseillers présents.

Huis clos

- o Parcelle ZP 142, 35 rue Principale (zonage UD*2 90 m²)
- Monsieur le Maire propose de ne pas préempter cette parcelle.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

En public

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2024

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2024.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
1	0	13	14

Adopté à la majorité des votes.

Rajout d'une délibération

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout de la délibération « 2024-11-E- Décision modificative : crédits supplémentaires chapitre 66 » car la fongibilité est réservée aux virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.
Cette décision modificative apporte des crédits supplémentaires et donc modifie le budget original.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
1	0	13	14

Adopté à la majorité des votes.

2024-10-A- Travaux de restructuration « Extension et aménagement mairie » validation des offres comme suite à la commission d'attribution

Par suite du conseil municipal du 16 octobre 2024, les lots suivants ont fait l'objet d'une procédure de négociation ou ont été déclarés infructueux :

Procédure de négociation :

- Lot 3 : Couverture/Etanchéité avec les entreprises EURL SUCHEYRE et FCI
- Lot 4 : Menuiserie extérieure bois avec les entreprises MANARANCHE Bruno et GIRARD FRERES
- Lot 6 : Platerie, peinture, faux-plafonds avec les entreprises MANARANCHE Bruno, BONGLET S.A., PEGEON FILS, VALLE DOME FINITIONS et MAZET
- Lot 9 : Elévateur PMR avec les entreprises AUVERGNE ASCENCEUR et ERMHES

Lots infructueux :

- Lot 2 : Charpente bois avec les entreprises EURL SUCHEYRE, Les charpentiers de Laisles
- Lot 8 : Menuiserie intérieure, aménagement avec l'entreprise GIRARD FRERES (1 seule offre, nettement supérieur au montant estimatif)
- Lot 11 : Plomberie, sanitaire, ventilation : aucune offre.

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) s'est réunie le 28 octobre 2024 et propose au conseil municipal de valider les offres telles que décrites ci-dessous.

Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC	Classement des offres	Proposition
Lot 2 : Charpente bois (montant estimé en phase PRO)	62 600,00 €	75 120,00 €		
EURL SUCHEYRE	106 367,10 €	127 640,52 €	1	Refus
Les Charpentiers de Laisles	116 715,00 €	140 058,00 €	2	Attribution
Société Brunot	124 958,60 €	149 950,32 €	4	Refus
Girard Frères	122 000,70 €	146 400,84 €	3	Refus
Lot 3 : Couverture, étanchéité (montant estimé en phase PRO)	21 580,00 €	25 896,00 €		
EURL SUCHEYRE	53 659,60 €	64 391,52 €	2	Refus
FCI	34 604,97 €	41 525,96 €	1	Attribution
Lot 4 : Menuiserie extérieure bois (montant estimé en phase PRO)	61 300,00 €	73 560,00 €		
MANARANCHE Bruno	95 247,00 €	114 296,40 €	1	Infructueux
GIRARD FRERES	106 850,00 €	128 220,00 €	2	Infructueux
Lot 6 : Platerie, peinture, faux-plafonds (montant estimé en phase PRO)	116 570,00 €	139 884,00 €		
MANARANCHE Bruno	94 001,00 €	112 801,20 €	1	Attribution
BONGLET S.A.	84 339,35 €	101 207,22 €	4	Refus
PEGEON Fils	89 537,60 €	107 445,12 €	2	Refus
VALLE DOME FINITIONS	96 166,00 €	115 399,20 €	3	Refus
MAZET	95 651,40 €	114 781,68 €	5	Refus
Lot 8 : Menuiserie intérieure, aménagement (montant estimé en phase PRO)	51 970,00 €	62 364,00 €		
GIRARD FRERES	85 874,00 €	103 048,80 €	1	Infructueux
MANARANCHE Bruno	91 876,00 €	110 251,20 €	2	Infructueux
Lot 9 : Élévateur PMR (montant estimé en phase PRO)	17 600,00 €	21 120,00 €		
AUVERGNE ASCENCEUR	21 560,00 €	25 872,00 €	2	Refus
ERMHES	17 386,95 €	20 864,34 €	1	Attribution
Lot 11 : Plomberie, sanitaire, ventilation (montant estimé en phase PRO)	81 000,00 €	97 200,00 €		
CBC	78 722,05 €	94 466,46 €	1	Attribution
AC2S	86 534,37 €	103 841,24 €	2	Refus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide les offres telles que décrites ci-dessus pour les lots N° 2, 3, 6, 9 et 11
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec les prestataires retenus des lots N° 2, 3, 6, 9 et 11 et tout document se rapportant à ce marché public.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
1	0	13	14

Adopté à la majorité des votes.

Suivi et prochaines étapes :

- Vendredi 15 novembre 2024 : Diffusion à la mairie, par l'équipe de MOE, des pièces de consultation pour les lots déclarés infructueux (4 et 8) ;
- Lundi 18 novembre, publication pour re-consultation des lots 4 et 8.
- Vendredi 6 décembre à 12h00 : date limite pour le dépôt des offres d'entreprises
- Du lundi 9 décembre au lundi 16 décembre (soir) : analyse des offres reçues par la MOE
- Mardi 17 décembre à 9h00 : CAO pour examen final des lots reconsultés
- Mercredi 18 décembre 2024 : présentation des offres au conseil municipal.

2024-11-B-Fonds de solidarité logement (FSL) 2024

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) permet d'accompagner les familles les plus en difficultés, en accordant des aides à des ménages afin de leur permettre soit d'accéder à un logement décent (soutien financier aux dépenses liées à l'entretien dans un logement), soit de s'y maintenir (résorption des impayés locatifs, des énergies de chauffage, de l'eau...), concourant ainsi à la prévention des expulsions locatives des publics les plus fragiles.

Vu la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement modifiée par la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales et responsabilités locales,

Vu l'approbation par l'Assemblée départementale du Règlement intérieur en date du 21 mars 2023,

Vu la demande de proposition de participation financière faite par le Conseil départemental au titre de l'année 2024 en date du 7 août 2024 d'un montant de **1.994,97 €** ;

Considérant qu'il est nécessaire de concourir à la lutte contre les exclusions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le soutien de la commune au FSL départemental
- Fixe à 50% le montant de la participation financière au titre de l'année 2024 de la commune au fonds solidarité logement départemental sur les dépenses de 2023 à 997,48 (pour rappel en 2023 demandé 2 765,37 €, versé 50 % soit 1 383 €).

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
1	0	13	14

Adopté à la majorité des votes.

2024-11-C-SIVOM sortie de la commune de Saint-Sandoux

Monsieur le Maire rappelle les compétences du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de la région de Saint-Amant-Tallende, Saint-Saturnin.

Il a deux rôles distincts :

Gestion des logements de la gendarmerie vendus en 2024.

Pour cette activité, il associe les communes de Saint-Saturnin, Saint-Amant-Tallende et Tallende.

Réalisation, aménagement et gestion des ensembles sportifs de plein air existants et à créer.

Actuellement, il s'agit des stades de football de Saint-Saturnin et de Tallende et des tennis de Saint-Saturnin et Saint-Amant-Tallende.

Pour cette activité, il associe les communes de Saint-Saturnin, Saint-Amant-Tallende, Tallende et Saint-Sandoux.

Saint-Saturnin, Saint-Amant-Tallende et Tallende ont quatre délégués, Saint-Sandoux en a deux soit un total de quatorze délégués.

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal de Saint-Sandoux, a approuvé la demande de sortie de la commune du SIVOM en date du 17 octobre dernier avec effet au 31/12/2024 sans dédommagement pour le SIVOM et la commune concernée.

Le SIVOM a approuvé la sortie de Saint-Sandoux lors du conseil du 30/10/2024.

Vu les statuts du SIVOM

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la demande de sortie de la commune de Saint-Sandoux du SIVOM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la sortie de la commune de Saint-Sandoux du SIVOM

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
2	0	12	14

Adopté à la majorité des votes.

2024-11-D-Modification des tarifs des concessions funéraires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le prix et la surface des concessions vendues actuellement (tarifs du 06/06/2002) :

- 200,00 € la concession trentenaire d'une surface de 5 m² (2 m de large par 2,5m de long),
- 400,00 € la concession cinquantenaire d'une surface de 5 m² (2 m de large par 2,5m de long).

Soit :

- 40,00 € le m² pour les concessions trentenaires,
- 80,00 € le m² pour les concessions cinquantenaires.

Le cimetière arrivant à sa pleine capacité, Monsieur le Maire propose de réduire la superficie des concessions à 2,5 m² soit 1 m de large par 2,5 m de long, afin de pallier le manque d'emplacements et de pratiquer les tarifs suivants :

- 150,00 € la concession trentenaire d'une surface de 2,50 m² (1 m de large par 2,5m de long),
- 300,00 € la concession cinquantenaire d'une surface de 2,50 m² (1 m de large par 2,5m de long).

Cette hausse des tarifs représente une augmentation moyenne annuelle de 1,83%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la nouvelle superficie des concessions et leur tarif.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
1	0	13	14

Adopté à la majorité des votes.

2024-11-E-Décision modificative : crédits supplémentaires chapitre 66.

Dans le budget 2024, section de fonctionnement, nous avons un dépassement de crédits au chapitre 66 de – 2 240,15 € dû aux intérêts des lignes de trésorerie (130 000 € et 80 000 €).

Il convient de couvrir ces dépenses par un vote de crédits supplémentaires comme indiqué ci-après :

Chapitre	Compte	Opération	Service	Libellé	Compte Dépenses	Compte Recettes
66	6618			Intérêts des autres dettes	5 000,00	
13	6419			Remboursement sur rémunération du personnel		5 000,00
Total					5 000,00	5 000,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la décision modificative.

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

Informations :

Délinquance

École : depuis 01/01/2024 : 3 vols et une tentative de vol.

Commune :

- Vol d'un véhicule.
- Câbles de l'éclairage public chemin de Vocan (environ 10.000 € aux dires de Bouygues).
- 5 cambriolages depuis le début d'année.

Clos Issac :

Le permis d'aménager du Clos d'Issac a été délivré le 16 /10/2024 après de longs mois de procédures administratives. Ce document nous permet de finaliser la vente des 3 parcelles du Clos d'Issac.

Appartement de Chadrat :

L'appartement de Chadrat est à louer. Pierre POULY précise qu'il a reçu 2 candidatures (visites à faire).

Le maire demande aux conseillers de lui transmettre les candidatures dont ils ont connaissance.

Panneau lumineux :

Le panneau lumineux est installé, la formation initiale a été donnée par le vendeur. Reste à mettre en forme les informations à publier.

Rénovation de la chapelle Sainte-Magdeleine

Les études concernant la réhabilitation de la chapelle Sainte-Magdeleine sont terminées (phase APD). Nous allons publier fin novembre ou en décembre l'appel d'offres aux entreprises (phases DCE/ACT).

PCS

Le plan Communal de Sauvegarde (PCS) est à finaliser.

Le maire propose aux conseillers communaux volontaires de participer à la rédaction de ce document.

**A noter dans vos agendas : prochain Conseil Municipal
Mercredi 18 décembre 2024 à 18h30**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés le Conseil Municipal est levé à 19 heures 45.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Franck TALEB

Pierre POULY